Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260624-DELIB_2026_066-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2026-066

SÉANCE DU 24 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le 24 juin à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 18 juin 2026 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Quentin LE GAILLARD, Maire.

Étaient présents :

M. Quentin LE GAILLARD, M. Claude GUILLOU, Mme Sophie HELIAS, Mme Ludivine CRUAU, M. Patrick LAMOUR, M. Nils GUILLOU, Mme Fabienne LE CALVEZ, M. Luc LESAGE, Mme Eléna PATY, M. François LE TOLLEC, Mme Marie-Christine HASCOËT, M. Jean-Claude DECAN, M. Mario STELLA, Mme Martine CLAUDEL, M. Serge LE BEUZE, M. Philippe COUILLARD, Mme Muriel LE PAGE, Mme Valérie GUILLOU, M. Pascal JAOUEN, M. Didier LE CORRE, M. Yann LE GOFF, M. Anthony MINIER, Mme Claire MALLEJACQ, Mme Julie LEROY, M. Gilbert LE BRIS, Mme Céline LE TENDRE, Mme Nathalie RENAULT, M. Antony LE BRAS, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, M. Mikhaël POMMIER.

Pouvoirs :

Mme Tiphaine MAREC donne pouvoir à M. Nils GUILLOU
Mme Nancy THOMAS donne pouvoir à M. Yann LE GOFF
Mme Marie PERON donne pouvoir à Mme Eléna PATY
Mme Julie DUPUY donne pouvoir à Mikhaël POMMIER
Mme Marion ROSARIO donne pouvoir à M. Thomas LE BON

Secrétaire de séance : Mme Ludivine CRUAU

Nombre de conseillers : 35 en exercice, 30 présents, 35 votants.

PV séances précédentes : Les procès-verbaux des séances des 28 mai 2026 et 5 juin 2026 ont été adoptés par 35 voix POUR

Publication par voie d'affichage du 26 juin au 26 août 2026

REGLEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS - ACM

Mme Sophie HELIAS, Adjointe au Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.227-1 et suivants et R.227-1 et suivants relatifs aux accueils collectifs de mineurs ;
Vu le règlement général sur la protection des données ;
Vu le projet de règlement administratif et financier des accueils collectifs de mineurs enfance et jeunesse, périscolaires et extrascolaires, annexé à la présente délibération ;
Considérant que les accueils collectifs de mineurs organisés par la Ville de Concarneau constituent des services publics municipaux facultatifs ;
Considérant que ces accueils doivent être organisés dans le respect des capacités d'accueil déclarées ou autorisées, des taux d'encadrement applicables et des exigences de sécurité propres à l'accueil des mineurs ;
Considérant que la fréquentation des accueils collectifs de mineurs nécessite une anticipation suffisante des inscriptions, des effectifs, de l'encadrement, de la restauration, des activités et des conditions d'accueil ;
Considérant qu'il convient de fixer, dans un règlement administratif et financier commun, les modalités d'admission, d'inscription, d'annulation, de facturation, de fonctionnement et de respect des règles applicables aux accueils collectifs de mineurs municipaux ;
Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'approuver le règlement administratif et financier applicable aux accueils collectifs de mineurs municipaux ;

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260624-DELIB_2026_066-DE

Les modalités administratives et financières d'accès aux ACM périscolaires et extrascolaires évoluent afin d'améliorer la préparation des ouvertures des structures et optimiser le service proposé aux enfants et aux jeunes sur ces temps.
En substance, la nécessité pour les parents concarnois qui travaillent de trouver un mode de garde de qualité pour leurs enfants le matin, le soir, les mercredis et durant les vacances est une préoccupation prioritaire de la collectivité. Ces temps sont déclarés auprès des autorités de tutelle (SDJES, PMI et CAF) et l'organisation de ces accueils sous tous les aspects (encadrement, restauration, activités, sécurité...) nécessite une réelle anticipation pour assurer des journées de qualité aux enfants.

ANNEXE :
-Règlement administratif et financier des ACM enfance et jeunesse, périscolaires (garderies du matin et du soir les jours d'école et les mercredis) et extrascolaires (périodes de vacances scolaires).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **27 voix POUR**
8 CONTRE (Mmes RENAULT, LE TENDRE, DUPUY, ROSARIO,
MM. LE BRIS, LE BON, LE BRAS, POMMIER)

- Adopte le règlement administratif et financier des accueils collectifs de mineurs enfance et jeunesse, périscolaires et extrascolaires, annexé à la présente délibération ;
- Fixe son entrée en vigueur au **1er septembre 2026** ;
- Précise que ce règlement s'applique aux accueils périscolaires du matin et du soir, aux accueils du mercredi, aux accueils des vacances scolaires et aux activités accessoires organisés par la Ville de Concarneau ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application du présent règlement.

A Concarneau, le 29 juin 2026,
Le Maire,
Quentin LE GAILLARD

Mairie de Concarneau Finistère

Signé par : Quentin LE GAILLARD
Date : 30/06/2026
Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU